

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

**Nombre de Membres**

En exercice : 20

Présents : 11

Exprimés : 12  
(dont 1 pouvoir donné)

**Vote**

Pour : 12

Blancs : 0



Date de convocation : jeudi 3 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-  
Préfecture de Lodève le : .....

n° CA CIAS 20220310 04

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt deux le 10 mars

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 15 heures , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

**Présents :**

membres élus : BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, GALEOTE Monique Éluée de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Éluée de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : ABRIC Charles de l'association APF, LACAZE Lionel représentant l'association MJC, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD

**Pouvoirs :**

membres qualifiés : AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux a donné pouvoir à LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault

**Absents :**

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Éluée de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ENNADIFI Fatiha, Éluée de la commune de Lodève, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage,

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, , DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES,

**Membres consultatifs:**

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S  
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Renouvellement ligne trésorerie

Le CIAS est assujetti à plusieurs subventions en provenance notamment, du Conseil Départemental de l'Hérault. Ces dotations peuvent être versées au CIAS à différentes périodes sur l'année.

La ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€, ouverte il a plusieurs années auprès du Crédit

Agricole permet de répondre aux dépenses de fonctionnement qui doivent être réalisées tous les mois, et ce dans l'attente du versement de ces subventions.

Il convient de renouveler cette ligne pour l'année 2022. La proposition de financement reçue en date du 3 mars 2022 est la suivante :

Une ligne de trésorerie (classification suivant la charte GISSLER : 1A) **est proposée pour une durée d'un an au taux de 1,50 %** (taux variable préfixé, indexé par EURIBOR 3 Mois moyenne du mois facturé – soit facturation du mois M sur la base de l'index du mois M).

**Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de février 2022 à -0,53 % un taux de 0,97 %**

Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé

**Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 12
- Blancs : 0
- Nuls : 0

**et décident:**

- **d'approuver** le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc dans les conditions présentées,
- **de s'engager**, pendant la durée de cette ligne de trésorerie, à inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et plus précisément le contrat Crédit Agricole Languedoc sur les conditions générales de la proposition de financement faite en mars 2022.
- **de transmettre** la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI